



Indemnisation saison en cours

Sous réserve de satisfaire aux conditions du règlement intérieur, les indemnités individuelles pour les Championnats de France sont les suivantes (virement effectué au club où réside le licencié).

<i>Championnat</i>	<i>Lieu</i>	<i>Montant</i>
Individuel Séniors	Soulac-sur-Mer	192 €
Coupe de France	Somain	134 €
Libre Interclubs	Aix-les-Bains	23 €
Libre Duo	Olonne-sur-Mer	122 €
Quadrettes	Vichy	42 €
Libre Séniors	Albi	170 €
Libre Individuel	Pontarlier	76 €
Individuel Open	Evian-les-Bains	68 €
Individuel Séries	Evian-les-Bains	68 €
Triplettes	Vichy	72 €

Remarque : Un joueur qualifié en Open et en Séries ne cumule pas les deux défraiements.

Le calcul de ces indemnités se fait à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Défraiement} = (30 * N + 0,1 * K) * C$$

- N est le nombre de nuits entre la 1^{ère} séance et la finale (une nuit supplémentaire décomptée si plus de 400 kilomètres ou si la finale se déroule un soir).

- K est le nombre de kilomètres entre Annecy (centre du comité) et le lieu du championnat.

- C est le coefficient équipe : il vaut 1 pour les championnats individuels, 0,9 pour le libre duo, 0,8 pour les triplettes, 0,7 pour les quadrettes, la coupe de France et le libre Interclubs.

